

RÈGLEMENT NUMÉRO 1867

Règlement modifiant le règlement numéro 1796 créant une réserve financière pour les dépenses liées aux travaux d'entretien et de réparation des bassins de rétention des eaux pluviales, et ce, afin d'augmenter le montant maximal projeté de cette réserve financière

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, à sa séance du 3 février 2025, le règlement numéro 1796 intitulé : « Règlement créant une réserve financière pour le financement des dépenses liées aux travaux d'entretien et de réparation des bassins de rétention des eaux pluviales »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ce règlement numéro 1796 pour y augmenter le montant maximal projeté de cette réserve financière;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun de modifier ce règlement numéro 1796;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 569.3 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 2 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1796

- 1.1 L'article 3 (*Montant maximal projeté*) du règlement numéro 1796 créant une réserve financière pour le financement des dépenses liées aux travaux d'entretien et de réparation des bassins de rétention des eaux pluviales est modifié par le remplacement du montant de « 300 000 \$ » par « 500 000 \$ ».
- 1.2 L'article 4 (*Mode de financement*) de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, du montant de « 75 000 \$ » par « 125 000 \$ ».

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 2.1 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 13 AVRIL 2026, PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-____.

Pascal Blondin, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière

Avis de motion	2 mars 2026
Dépôt du projet de règlement	2 mars 2026
Adoption du règlement	13 avril 2026
Approbation par les personnes habiles à voter	
Entrée en vigueur	